

Ouverture de la pêche de la truite : vivez les 1ers frissons à partir du 14 mars !

Le coup d'envoi de la pêche de la truite sur les cours d'eau et plans d'eau de 1ère catégorie sera officiellement donné le samedi 14 mars sur l'ensemble du territoire français*.

L'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, célébrée chaque année le deuxième samedi de mars, constitue l'un des grands temps forts du calendrier halieutique. Elle signe le retour d'une activité de pleine nature aux multiples vertus. La pêche de loisir en eau douce rime avec évasion, émotions et convivialité. Elle rassemble **1,5 million de pratiquants** à travers le pays, dont **un quart ont moins de 18 ans**, et procure autant de plaisir aux pêcheurs chevronnés qu'aux simples débutants !

Afin de partager cette passion au plus grand nombre mais aussi de bénéficier de milieux aquatiques de qualité, la pêche de loisir s'appuie sur un tissu associatif exceptionnel. **40 000 bénévoles** et **1 000 salariés** répartis dans **3 500 structures** œuvrent au quotidien au sein du 2ème réseau associatif de France.

Pour profiter pleinement de cette ouverture de saison dans le respect de la réglementation, chaque pêcheur doit être en possession d'une **carte de pêche 2026 valide**. Celle-ci est disponible en ligne sur cartedepeche.fr ou auprès des revendeurs agréés. En sus d'ouvrir l'accès à la richesse de nos cours d'eau et plans d'eau, elle permet d'intégrer une véritable communauté de passionnés engagés pour la préservation de l'environnement.

Rendez-vous au bord de l'eau le 14 mars pour le début de la saison de la pêche !

→ Plus d'informations sur les réglementations de la pêche de loisir en [cliquant ici](#).

Les élections au sein du réseau associatif de la pêche de loisir : un rendez-vous démocratique majeur !

A partir du dernier trimestre 2026, les structures associatives de la pêche de loisir entrent dans un nouveau cycle électoral, marqué par le renouvellement de leurs instances dirigeantes. Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont les 1ères concernées. Suivront en 2027 les fédérations départementales, puis la fédération nationale.

Ce cycle représente un temps fort pour l'ensemble des pêcheurs français et pour les 40 000 bénévoles qui font vivre, au quotidien, la pêche de loisir.



*Des particularités locales peuvent exister : renseignements sur les sites des fédérations départementales de pêche.

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Adrien Guiset - E-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12

www.federationpeche.fr